

le mariage est célébré dans la paroisse de A.... Mais si le mariage devait être célébré par le Curé de B.... dans sa propre paroisse, le Curé de A.... lui donnerait l'autorisation dont la formule précède celle-ci.

94.—Formule de notification du mariage au Curé de la paroisse du baptême de chacun des conjoints.

Diocèse de....

Paroisse de....

En cette paroisse le.... 19.... M.... baptisé le....

18.... A.... diocèse de.... a épousé M.... baptisé le....

18.... diocèse de....

Observations....

Sceau de la paroisse.

Signature du Curé.

* * *

INDEX ALPHABETIQUE.

(Les chiffres indiquent les numéros.)

Acte de baptême: 85.—— de sépulture: 88.—— de mariage, le rédiger: 63. Y faire mention de la délégation: 58. Affinité, interroger sur l'—: 86.

Allemagne, les mariages mixtes clandestins y sont valides: 76.

Assistance du Curé et des témoins: 16.30-38-60.

Autorisation, diffère de la délégation: 54. Quand elle est nécessaire: 41-42. On peut la refuser: 57.——de l'Ordinaire: 56-60. Formule d'——: 92. Qui peut la donner: 56-49.

Bans. Demande de publication et certificat de publication: 90-91.

Billet de confession requis: 87-88. Formule: 89.

Cas exceptionnels: 59.

Célébration du mariage: 30.——mixte: 37-77.

Certificat de publication des bans: 87-91.——de confession: 89.——de décès: 88.

Clandestins. Quels mariages—sont encore valides: 79.

Compétence du Curé: 33-39.

Concubinaires: 61.

Confession. Certificat de—: 87-89.

Consentement doit être demandé et reçu par le Curé: 36.

——doit être exprimé en présence des témoins: 38.

Crainte. Interroger sur l'empêchement de—: 85.

Curé. Que faut-il entendre par—: 27-29. Quand commen-